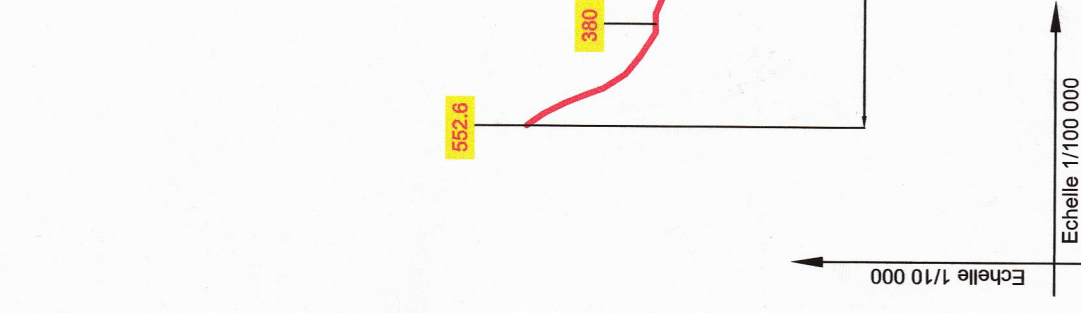
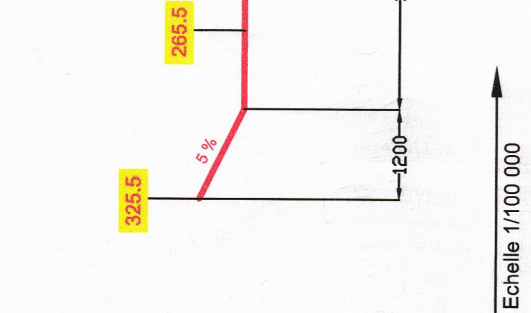


Profil en travers BB'



Profil en long AA'



Maîtrise d'ouvrage

Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile centre-est



Aérodrome de GRENOBLE - LE VERSOUD

PLAN DES SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENTS

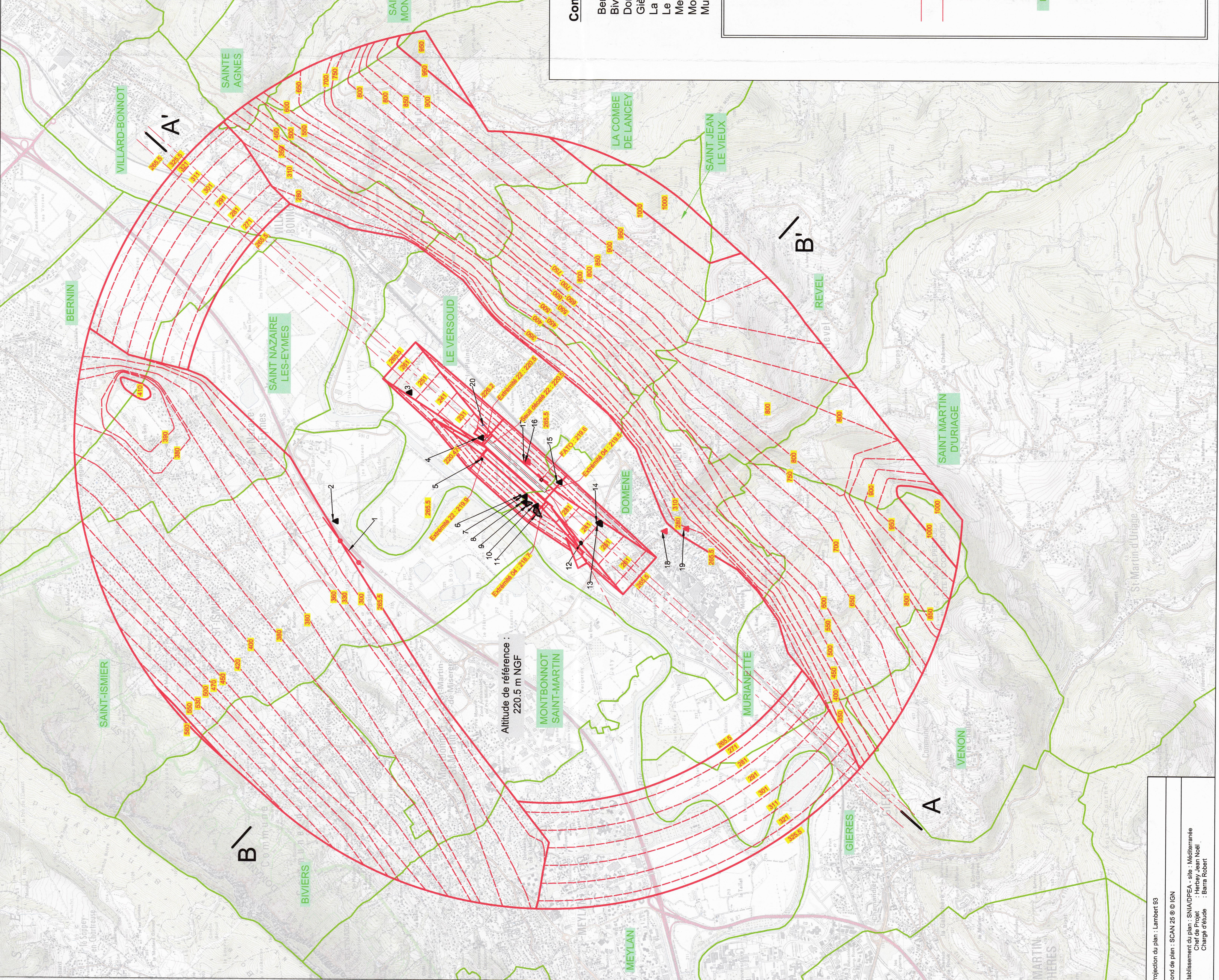
A1 - PLAN D'ENSEMBLE

Maîtrise d'oeuvre

Service National d'Ingénierie Aéroportuaire
Département Programmation Environnement Aménagement
Siège: 82, rue des Pyrénées - 75970 Paris cedex 20
Site: Méditerranée
Adresse: 1, rue Vincent Auriol - CS 90890 - 13627 Aix en Provence cedex 1

Date	Référence	Echelle
Juillet 2016	PSA-A1-SNIA/PEA-LFLG-3	1 / 25 000
Validé par le chef du bureau Environnement Aménagement Aix, le 07 Septembre 2016	Présenté par le directeur du Programme Environnement Aéroportuaire Paris, le 07 Septembre 2016	
J.N. HERBEY	M. HONORAT	A. LASLAZ

Approuvé par arrêté ministériel en date du 21 février 2017



Altitude de référence :
220.5 m NGF

N°	Type de surface	Nature obstacle	Cote sommitale réelle (m NGF)	Dépassemement (m)	Commune
1	Surface Horizontale / Adaptation	Ligne électrique	de 285.5 à 271.4	de 0 à 5.9	Saint Ismier
2	Horizontale	Arbre	268.8	3.3	Saint Ismier
3	Trouée atterrissage CFU22	Arbre	mince	286.6	Le Versoud
4	Trouée atterrissage CFU22	Arbre	mince	224.1	Le Versoud
5	Latérale	Bosquet	massif	de 0 à 7.6	Le Versoud
6	Latérale	Bosquet	massif	de 0 à 4.4	Le Versoud
7	Latérale	Arbre	mince	232.7	Le Versoud
8	Latérale	Arbre	mince	243.2	Le Versoud
9	Latérale	Bosquet	massif	de 238.7 à 242	Domène
10	Latérale / Latérale	Arbre	mince	234.5	Domène
11	Latérale / Latérale	Bosquet	massif	de 240.1 à 244	Domène
12	Latérale / Latérale / Trouée 04	Bosquet	massif	de 241.2 à 242.1	Domène
13	Trouée 04	Arbre	mince	241.6	Domène
14	Trouée 04	Arbre	mince	240	Domène
15	Latérale	Arbre	mince	237.8	Domène
16	Latérale	Arbre	mince	236	Domène
17	Latérale	Arbre	mince	228.7	Domène
18	Horizontale	Bâti	276.2	10.7	Domène
19	Adaptation	Bâti (église)	massif	281.7	Domène
20	Trouée atterrissage CFU22	Voïe	massif	de 225.6 à 225.7 (gabari de 6.3m)	Le Versoud

Communes concernées par les servitudes aéronautiques

- Bernin
- Biviers
- Domène
- Gières
- La Combe de Lancey
- Le Versoud
- Meylan
- Montbonnot Saint martin
- Murianette
- Revel
- Sainte Agnès
- Saint Ismier
- Saint Jean le Vieux
- Saint Mury Monteymond
- Saint Nazaire les Eymes
- Venon
- Villard Bonnot

Caractéristiques techniques de base :

- Chiffre de code de l'aérodrome : 1
- Altitude de référence : 220.5 mètres NGF
- Piste revêtue 04/22 : 903.1 x 30 m
- Piste revêtue 04/22 : 903.1 x 30 m
- Seuil d'appui : 963.1 x 150 m + 30 x 60 m
- Seuil : piste exploitée à vue de jour et de nuit (approche classique)
- Seuil 22 : piste exploitée à vue de jour et de nuit (approche classique)
- Seuil décalé : 86.9
- Piste non revêtue 04/22 : 893.1 x 80 m
- Piste non revêtue 04/22 : 893.1 x 80 m
- Périmètre d'appui : 893.1 x 80 m
- Seuil 04 : piste exploitée à vue de jour (approche à vue)
- Seuil 22 : piste exploitée à vue de jour (approche à vue)
- FATO 04/22 : 26 x 26 m.
- Classe de performances 1
- utilisation de jour et de nuit

Légende :

- Piste revêtue
- Piste non revêtue
- Limite des surfaces de dégagement et adaptations
- Intermédiaire des surfaces de dégagement et adaptations
- Cote altimétrique des surfaces de dégagement et adaptations (mètres NGF)
- Limite de commune
- Nom de la commune
- Obstacle isolé (massif ou mince) accepté (voir tableau note annexe)
- Obstacle filiforme accepté (voir tableau note annexe)
- Obstacle mobile accepté (voir tableau note annexe)
- Numéro d'obstacle (voir tableau)
- Obstacles dépassant les cotes limites autorisées
- Obstacle isolé
- Secteur boisé (bosquets)

Projection du plan : Lambert 93

Fond de plan : SCAN 25 © IGN

Établissement du plan : SNA/DPEA - Site : Méditerranée
Chef de Projet : Hervay Jean Noël
Chargé d'étude : Barra Robert